

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2014**

**Présents** : Tous les membres en exercice

**Excusés** : Madame COSTE Nathalie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15

### **I/. Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité**

Monsieur le Maire expose les évolutions opérées par la loi de finance rectificative qui prévoit la mise en place d'une délibération concordante pour permettre à la FDE62 de reverser à la Commune 97 % du produit de la TCCFE.

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 et reversé à la Commune à 97 %.

### **II/. Accueil de Loisirs 2015**

Monsieur le Maire propose de renouveler les accueils de loisirs pour l'année 2015 car ces derniers connaissent un succès et répondent à une attente de la population.

Le Conseil décide à l'unanimité d'organiser pour l'année 2015 une session d'accueil de loisirs lors de vacances de printemps et deux sessions lors des vacances d'août.

### **III/. Information sur le Contrat Enfance Jeunesse**

Madame DUCHATEL, Adjointe au Maire, expose au Conseil les travaux entrepris avec la Caisse d'Allocations Familiales pour mettre en place un contrat "enfance-jeunesse" sur le territoire communale pour les 4 prochaines années.

### **IV/. Demande de subvention auprès de la C.A.F. du Pas-de-Calais**

Madame DUCHATEL, Adjointe au Maire, explique aux membres du Conseil que dans le cadre des activités organisées par la Commune envers l'enfance et la jeunesse des subventions peuvent être attribuées par la C.A.F.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'octroi de ces subventions.

### **V/. Projet Educatif Territorial**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Projet Educatif Territorial qui a été transmis aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

Ce document est nécessaire pour déclarer les Temps d'Animations Périscolaires comme étant un accueil de loisirs et par conséquent de bénéficier des taux d'encadrement assouplis, de la

possibilité de décomposer les T.A.P. en 3 séances d'1 heure, et d'obtenir des subventions complémentaires.

Madame DENIS fait remarquer à Monsieur le Maire qu'il pourrait être opportun que les conseillers obtiennent l'ensemble des documents avant la séance afin de pouvoir les examiner et préparer leurs éventuelles questions.

#### **VII. Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Directeur Départemental des Finances Publiques qui désigne pour siéger à la C.C.I.D. :

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
Monsieur Yves DARQUES	Monsieur Jean-Claude ALLOUCHERY
Monsieur Rachid TERKI	Madame Martine POTOT
Monsieur Jean-Marie DELVALLEE	Monsieur Joannès DENAES
Monsieur Jean-Marie DUBOIS	Madame Marie-Claire DURIEZ
Monsieur François CARON	Monsieur Jean-Marie PENIN
Monsieur Max POUILLE (Ecques)	Monsieur Jean-Michel DUMONT (Thérouanne)

#### **VIII. Subvention du Conseil Général**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Alain MEQUIGNON, Conseiller Général, qui indique qu'une autorisation de programme a été accordée à la Commune pour l'aménagement de sécurité sur diverses voies et sur le parking de la Mairie pour un montant de 15 000 €.

Dans un courrier daté du 19 Septembre, Messieurs ROMMENS et HENIN demandent à ce que soit inscrit à l'ordre du jour la mise en place d'une signalisation adaptée rue de Bilques car cette voie est très empruntée et fort peu d'usagers respectent la vitesse autorisée.

Monsieur le Maire répond qu'aucune rue n'est délaissée mais que la rue de Bilques n'est pas programmée au budget 2014. Le cas sera étudié lors des prochains budgets, cependant des travaux ont été réalisés par le Conseil Général récemment sur cette voie.

Monsieur le Maire rappelle que la sécurité des biens et des personnes est l'une des priorités de l'équipe municipale.

#### **VIII. Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet du Pas-de-Calais qui incite la Commune à se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde destiné à mettre en œuvre les moyens nécessaires face aux événements naturels, technologiques ou encore sanitaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer une commission spécifique sur ce dossier et demande de lui transmettre dès que possible les noms des personnes intéressées.

### **IX/. Droit de Prémption Urbain**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le DPU a été instauré sur la Commune par décision du Conseil Municipal en date du 09 février 2007.

A ce jour le café « Crayon & Marie » est en vente et pourrait intéresser la Commune afin d'y installer la médiathèque municipale qui est actuellement située à l'étage de l'école et qui de ce fait ne répond pas aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Monsieur ROMMENS suggère d'étudier d'autres possibilités dont le bâtiment de Monsieur PERREIRA situé rue de Saint-Omer.

Monsieur le Maire propose de visiter ce bâtiment mais relève d'ores et déjà la dangerosité de la traversée de la route départementale par les enfants de l'Ecole Condorcet qui fréquentent la médiathèque.

### **X/. Divers**

#### **a) Travaux**

Monsieur Yves DARQUES, Adjoint au Maire, présente les travaux effectués depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

- La pose du revêtement de la rue du Hocquet début août (travaux réalisés suite à une malfaçon lors de la première pose, aucune charge supplémentaire n'a été imputée à la Commune)
- Le curage des fossés rue des Quénelets, rue de Vincq, rue Verte, rue de l'Ecouart (partiellement).  
Monsieur le Maire intervient pour rappeler la vigilance de la Commune au sujet des fossés qui ont pour but le bon écoulement des eaux lors de fortes intempéries.
- Le nettoyage de la Melde (les travaux sont réalisés par une association d'insertion et financés par le syndicat de la Melde)
- La pose d'enrobé sur les trottoirs de la rue de l'Ecouart (le marquage au sol pour le stationnement est programmé prochainement, afin de casser la vitesse le stationnement se fera à cheval sur le trottoir et la chaussée).
- Le début des travaux de réfection des trottoirs de la rue de Saint-Omer et de Théroouanne réalisés par la Communauté de Communes de la Morinie.
- La pose d'un nouveau grillage dans la cour de l'école et remplacement de la barrière de séparation entre les deux cours qui était devenue dangereuse pour les enfants.
- Le busage du fossé près du pavillon de chasse (rue du Bibrou)

- La palissade en plaque de béton du cimetière qui, de par son inclinaison de plus en plus importante, devenait dangereuse a été remplacée par une clôture en grillage rigide.

**b) Borne de rechargement électrique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une borne double de rechargement pour véhicules électriques va être installée à proximité du parking de la Mairie (près du container à verre).

**c) Planimètre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un planimètre va être installé sur le parking du café « au bon coin » dans le cadre du plan signalétique.

**d) Procédure pour terrain non entretenu**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une procédure a été initiée à l'encontre de Monsieur PETTE propriétaire de parcelles non entretenues rue du Bibrou

**e) Courrier de la Sous-Préfecture concernant le versement du 13<sup>e</sup> mois aux agents**

Monsieur HENIN demande de quelle manière a été interprété le courrier du Sous-Préfet concernant le versement du 13<sup>e</sup> mois aux agents communaux.

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre est prévue cette semaine avec la Commune d'Ecques et la Communauté de Communes de la Morinie afin d'étudier les nouvelles modalités de versement de cette prime aux agents concernés.

Monsieur le Maire précise que cette prime fait l'objet d'un bulletin de paie conforme à la législation à chaque agent communal. Cette prime est soumise aux retenues légales et déclarée à l'URSAAF et aux services des Impôts.

Monsieur ROMMENS rappelle que de nombreux débats ont eu lieu à ce sujet, que ce problème doit être réglé, et qu'il n'est pas opposé à l'octroi des primes de manière aux agents.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les décisions passent par les contrôles des services déconcentrés de l'Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, Trésorerie). Or, en 40 ans, aucune observation n'a été effectuée à ce sujet. Cependant le problème va être résolu.

Séance levée à 20h30